



**Nouveau partenariat pour le
développement de l'Afrique (NEPAD)**

**Programme détaillé pour le
développement de l'agriculture africaine
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

Division du Centre d'investissement

GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD-PDDAA

TCP/BKF/2906 (I)
(NEPAD Ref. 05/42 F)

Volume II de IV

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE

**Projet de développement local
des provinces de la Kossi et du Banwa**

Décembre 2005

BURKINA FASO: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PIIB)

Volume II: Projet de développement local des provinces de la Kossi et du Banwa

Volume III: Projet d'aménagement hydro-agricole de 3 000 ha en aval du barrage de Bagré et intensification de l'élevage

Volume IV: Projet d'appui au développement agropastoral dans les régions de l'Est et du Sahel

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU NEPAD-PDDAA

Pays: Burkina Faso

Secteur d'activité: Maîtrise de l'eau

Titre du projet proposé: **Projet de développement local des provinces
de la Kossi et du Banwa**

Zone du projet: Région de la boucle du Mouhoun

Durée du projet: 6 ans

Coût total estimé: 20,13 millions de \$EU

Financement envisagé:

<i>Source</i>	<i>Millions de FCFA¹</i>	<i>Milliers de \$EU</i>	<i>% du total</i>
<i>Gouvernement</i>	1 058	2 074	10
<i>Institution(s) de financement</i>	8 910	17 471	87
<i>Bénéficiaires</i>	297	583	3
<i>Total</i>	<i>10 265</i>	<i>20 128</i>	<i>100</i>

¹ Equivalence monétaire:
Unité monétaire = franc CFA (FCFA)
1 \$EU = 510 FCFA
100 FCFA = 0,20 \$EU

BURKINA FASO

Profil de projet d'investissement bancable du NEPAD–PDDAA « *Projet de développement local des provinces de la Kossi et du Banwa* »

Table des matières

Equivalence monétaire.....	iii
Abréviations.....	iii
I. CONTEXTE DU PROJET.....	1
A. Origine du projet	1
B. Contexte du secteur rural	2
II. ZONE DU PROJET.....	4
III. JUSTIFICATION	6
IV. DESCRIPTION DU PROJET	7
<u>Composante A:</u> Renforcement des capacités locales.....	8
<u>Composante B:</u> Aménagement de périmètres irrigués	11
<u>Composante C:</u> Appui à la mise en valeur agricole et protection de l'environnement.....	12
<u>Composante D:</u> Amélioration des infrastructures communautaires de base	13
<u>Composante E:</u> Coordination et gestion du projet	14
V. COÛTS INDICATIFS	14
VI. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES	15
VII. BÉNÉFICES ATTENDUS	16
VIII. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE	17
IX. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE	19
X. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES	19
XI. RISQUES POTENTIELS	20
ANNEXES.....	21
Annexe 1: Localisation des provinces cibles du projet	23
Annexe 2: Coûts détaillés par composante	25

Equivalence monétaire

Unité monétaire = franc CFA (FCFA)

510 FCFA = 1,00 \$EU

Abréviations

BACB	Banque agricole et commerciale du Burkina
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’ouest
CER	Communauté économique régionale
CILLS	Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CPF	Confédération paysanne du Faso
CRA	Chambre régionale d’agriculture
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DGPSA	Direction générale des prévisions et des statistiques agricoles
DSDR	Document de stratégie de développement rural
EBCVM	Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FEB	Fédération des éleveurs du Burkina
FENAFER-B	Fédération nationale des femmes rurales du Burkina
FENOP	Fédération nationale des organisations paysannes
FEPA-B	Fédération des professionnels agricoles de Burkina
FNJPA-F	Fédération nationale des jeunes producteurs agricoles du Faso
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
IAP	Instrument automatisé de prévision
IMF	Institution de micro-finance
INS	Institut national de la statistique et de la démographie
LPDRD	Lettre de politique de développement rural décentralisé
MAHRH	Ministère de l’agriculture, de l’hydraulique et des ressources halieutiques
MEDEV	Ministère de l’économie et du développement
MEE	Ministère de l’environnement et de l’eau
MFB	Ministère des finances et du budget
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
NTIC	Nouvelles technologies de l’information et de la communication
OER	Organisation économique régionale
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation paysanne ou organisation professionnelle
OPA	Organisation professionnelle agricole
PA/OPA	Plan d’actions pour l’émergence des organisations professionnelles agricoles
PAGIFS	Plan d’actions de gestion intégrée de la fertilité des sols
PAGIRE	Plan d’actions pour la gestion intégrée des ressources en eau
PAI	Programme d’appui institutionnel
PAN/LCD	Programme d’action national de lutte contre la désertification
PAPISE	Plan d’actions et programme d’investissement du secteur de l’élevage
PAU	Politique Agricole de l’Union (UEMOA)
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PDL	Programme de développement local
PFN	Politique forestière nationale
PIB	Produit intérieur brut
PLD	Plan local de développement

PNDSA	Programme national de développement des services agricoles
PNGT	Programme national de gestion des terroirs
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSO	Plan stratégique opérationnel
PTF	Partenaires techniques et financiers
RAF	Réorganisation agraire et foncière
RGPH	Recensement général de la population et de l’habitat
SDR	Stratégie de développement rural
SNGIFS	Stratégie nationale de la gestion intégrée de la fertilité des sols
SOFITEX	Société burkinabé des fibres textiles
SP/CPSA	Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles
TOD	Textes d’orientation pour la décentralisation
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNPC-B	Union nationale des producteurs de coton du Burkina

I. CONTEXTE DU PROJET

A. Origine du projet

I.1. Un des axes prioritaires du développement rural est l'aménagement et la mise en valeur des terres agricoles pouvant bénéficier de l'irrigation. Le potentiel des superficies est notable et encore sous-exploité. Or la maîtrise de l'eau, surtout si elle se fait à moindre coût grâce à la petite irrigation, est porteuse d'une amélioration sensible de la productivité et d'une large diversification de la production, qui se trouve dès lors sensiblement sécurisée. L'expérience de la petite irrigation est largement positive au Burkina Faso où elle permet de répondre aux besoins des ménages (maïs, riz) mais aussi aux besoins d'exportation (fruits et légumes, mangues, etc.). La stratégie du pays consiste en:

- la promotion de la réhabilitation et la maintenance des ouvrages hydro-agricoles existants (barrages, retenues, etc.) en vue de la valorisation des grandes plaines;
- l'aménagement de petits périmètres dont l'irrigation peut être assurée par le forage d'un puits à grand diamètre permettant le développement de la petite irrigation par des groupements villageois, en particulier de femmes et de jeunes;
- l'impulsion d'une dynamique de responsabilisation dans la gestion des aménagements, axée entre autres éléments sur la tarification et la perception des redevances

I.2. Dans le cadre de la politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée, en prévision de l'horizon 2015, les grands objectifs à atteindre sont:

- la réhabilitation et la mise en valeur de 20 000 ha dans les grands périmètres, avec un assainissement financier des coopératives, portant en particulier sur les extensions de Bagré, du Sourou, du Soum et du Samendéni;
- l'extension des petits périmètres sur plus de 5 000 ha grâce à la mise en place de petits barrages;
- la promotion de l'initiative villageoise et individuelle pour étendre sur plus de 30 000 ha la petite irrigation à vocation commerciale; et
- le développement de l'utilisation des bas-fonds sur plus de 5 000 ha. Ces objectifs s'accompagnent de mesures relatives à la mise en place d'un cadre institutionnel incitatif, au développement de la recherche/développement et du crédit, à la promotion des filières de l'agriculture irriguée. Le plan de financement prévoit un investissement de près de 400 milliards de FCFA sur une douzaine d'années.

I.3. Le Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT), volet agricole du NEPAD, a été validé par un atelier national, tenu à Ouagadougou les 28 et 29 avril 2005. Parmi les programmes d'investissement prioritaires retenus, la maîtrise de l'eau et le développement de l'agriculture irriguée constituent les axes essentiels. Le Projet de développement local des provinces de la Kossi et du Banwa fait partie des Profils de projet d'investissement bancable (PPIB) et a été retenu pour être inclus dans le portefeuille du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

I.4. Parmi les bailleurs de fonds potentiels du projet proposé figure le groupe de la Banque africaine de développement (BAD) qui a déjà été approchée par le gouvernement pour financer un

projet dans les provinces de la Kossi et des Banwa. Le présent rapport est largement inspiré du document d'évaluation préliminaire élaboré par la BAD au mois de juin 2003.

B. Contexte du secteur rural

I.5. **Climat.** Le climat du Burkina Faso est tropical, de type sahélien au Nord et soudanais au Sud. La pluviométrie et la durée de la période de croissance des végétaux diminuent en allant du Sud vers le Nord, de plus de 1 000 mm (180 jours) à moins de 500 mm (80 jours). Les pluies sont brèves et fortes en début de saison et le ruissellement constitue un facteur important d'érosion des sols nus à cette période. La répartition spatiotemporelle de la pluviométrie est un facteur déterminant dans la production agricole.

I.6. **Ressources naturelles.** Les terres, les ressources en eau, les ressources pastorales, les ressources forestières, fauniques et halieutiques constituent les principales ressources naturelles sur lesquelles le Burkina Faso fonde en partie son développement économique et social. Ainsi, la connaissance des potentialités et des contraintes naturelles qui entravent le développement et la conservation desdites ressources constitue une condition indispensable à leur meilleure gestion dans l'optique d'un développement rural durable. Ces ressources, qui sont encore relativement abondantes, sont menacées d'une dégradation accélérée sous les effets conjugués des facteurs climatiques et anthropiques (avec de très fortes disparités régionales).

I.7. **Le secteur rural** constitue le principal moteur de l'économie du Burkina Faso. Il représente en moyenne 40% du PIB (25% agriculture, 12% élevage et 3% foresterie et pêche). Il est la principale source des revenus et d'emploi pour plus de 80% de la population. Il est caractérisé par sa faible productivité et par la détérioration des termes de l'échange. La production agricole évolue en dents de scie; elle est caractérisée par des fluctuations saisonnières et des variations annuelles imputables aux aléas climatiques généralement peu favorables (précipitations limitées et irrégulièrement réparties dans le temps et dans l'espace) et aux changements des cours sur les marchés des matières premières agricoles. Les sols sont pauvres en matière organique et le plus souvent carencés en phosphate et en azote. Cette situation est aggravée par la forte densité de population dans certaines provinces et les migrations de populations vers les autres provinces.

I.8. **L'agriculture**, largement dominée par les petites exploitations familiales de 3 à 6 ha avec trois à cinq actifs agricoles, est avant tout une agriculture de subsistance basée sur les céréales (sorgho, mil, maïs, riz) qui occupent 78% des superficies cultivées; les cultures de rente (coton, arachide, sucre, soja et sésame) couvrent 12% des superficies cultivées et les cultures de niébé, d'igname, et de patate environ 10%. La production maraîchère (tomates, haricots verts, et oignons) ainsi que celle des fruits et légumes connaît une évolution de plus en plus favorable avec l'expansion des superficies et la tendance à la hausse des marchés porteurs sous-régionaux et européens.

I.9. **Le sous-secteur irrigué** joue un rôle essentiel dans la satisfaction des besoins alimentaires et la diversification de la production agricole. La présence, dans le pays, des fleuves comme le Mouhoun, la Comoé, le Nakambé et le bassin du Niger qui traverse tout le pays et de leurs principaux affluents, a permis progressivement le développement de l'irrigation. Le potentiel en superficies irrigables est estimé à 165 000 ha, soit moins de 2% de la superficie cultivable du pays. Les superficies aménagées atteignent environ 21 000 ha (12,7% du potentiel) dont 15 000 ha avec maîtrise totale de l'eau. L'irrigation intervient également dans la production des légumes divers (oignons, tomates, haricots verts). Dans le pays, la demande totale du secteur de l'irrigation est estimée à 323 millions de m³ par an. Selon les types d'aménagement ce besoin est reparti comme suit: (i) grands périmètres à double

culture (20 000 m³/ha/an); (ii) petits périmètres (15 000 m³/ha/an); (iii) bas-fonds (5 500 m³/ha/an); périmètres maraîchers (8 000 m³/ha/an).

I.10. **Les bas-fonds aménagés** (7 200 ha) le sont en maîtrise partielle de l'eau pour la riziculture. Les exploitations y sont petites, moins de 1 ha en général. La mise en valeur des bas-fonds se fait par des exploitations familiales ou des coopératives. En saison d'hivernage le riz pluvial est cultivé au niveau du lit mineur, le sorgho ou le maïs sur les parties hautes du bas-fond. En saison sèche, on peut y pratiquer le maraîchage familial en profitant de l'humidité résiduelle du bas-fond. Le dispositif d'appui technique est essentiellement constitué des services déconcentrés du Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques, des projets et programmes nationaux (PAFR, PSSA, FEER, PNGT II, etc.); régionaux et locaux (PDR, VARENA, PEBASO, etc.) et des ONG. Le coût moyen d'aménagement à l'ha pour les bas-fonds simples est de l'ordre de 1,5 million de FCFA. Pour les bas-fonds améliorés les coûts sont beaucoup plus importants (3 à 4 millions de FCFA/ha).

I.11. **Les Institutions.** Les ministères suivants agissent dans le secteur rural à travers leurs structures décentralisées et leurs organismes spécialisés: le Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques qui contrôle l'essentiel des activités touchant à la production végétale, l'hydraulique et la pêche, le Ministère des ressources animales (MRA) qui contrôle les activités relevant de la production animale, le Ministère de l'environnement et du cadre de vie (MECV) qui couvre toutes les activités relatives aux questions d'environnement, de forêts, et de faune, le Ministère des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique qui s'occupe de la recherche agronomique et environnementale. Ces ministères sont représentés à l'intérieur du pays par des directions régionales et provinciales.

I.12. Pour remplir leur mission, les ministères s'appuient sur des organismes spécialisés notamment: l'Institut national de l'environnement et des recherches agricoles (INERA) chargé de la recherche agronomique, le Fonds de l'eau et de l'équipement rural (FEER) établissement public orienté vers la gestion et la coordination des fonds destinés à des opérations de mise en valeur des ressources en terre et en eau et d'équipement du monde rural, la BACB société anonyme chargée de l'octroi du crédit agricole, le Bureau national des sols (BUNASOLS) chargé de l'analyse des sols, le Conseil national pour la gestion de l'environnement (CONAGESE) chargé de la gestion de l'environnement, le Centre national de recherche scientifique et technologique (CNRST) chargé de la coordination de la recherche au niveau national, les organisations professionnelles agricoles (OPA) pour l'organisation et le fonctionnement du milieu rural, les systèmes décentralisés (SFD) pour le financement de l'agriculture en milieu rural, et l'unité de gestion de fertilité des sols (UGFS) pour la restauration et le maintien de la fertilité des sols.

I.13. **L'organisation du monde rural** compte 30 515 organisations paysannes de base². Cinq organisations faîtières d'envergure nationale sont fonctionnelles: il s'agit de la Fédération nationale des jeunes professionnels agricoles du Faso (FNJPA-F), de la Fédération des professionnels agricoles du Burkina (FEPA-B), de l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina (UNPC-B), de la Fédération nationale des femmes rurales du Burkina (FENAFER-B), de la Fédération des éleveurs du Burkina (FEB). Ces cinq organisations faîtières ont mis en place la Confédération paysanne du Faso (CPF) en novembre 2002. Malgré les efforts des intervenants pour promouvoir une meilleure représentativité dans ces différentes structures décisionnelles des organisations paysannes, on constate une faible implication des femmes et des jeunes, surtout aux postes de responsabilité.

² Régies par la loi 014/AN/99 du 15 avril 1999.

I.14. Les Chambres régionales d'agriculture (CRA), dotées d'un statut d'Etablissement public à caractère professionnel et gérées par les seuls élus des producteurs agricoles et des éleveurs devraient prendre le relais de l'Etat pour l'exercice de certaines fonctions d'intérêt général, telles que la formation, l'information et le transfert de technologies. En décembre 2004 ont eu lieu les élections concernant la Fédération nationale des CRA.

I.15. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Réorganisation agraire et foncière (RAF), des Commissions villageoises de gestion de terroir ont été mises en place et agissent comme des organes de gestion du développement local au niveau village.

I.16. **Les ONG**, très nombreuses³ au Burkina Faso, maintiennent un partenariat effectif avec les services gouvernementaux et sont, en général, reconnues par le milieu rural et par les partenaires au développement. Certaines de ces ONG interviennent dans le domaine de la micro finance, en aidant à créer localement des caisses d'épargne et de crédit et en organisant sur leurs fonds propres des systèmes de crédit de courte durée. Quelques ONG restent néanmoins fragiles du fait de l'insuffisance chronique de moyens financiers et logistiques, ainsi que de leur difficulté à recruter des spécialistes formés.

II. ZONE DU PROJET

II.1. **Situation.** Le Projet proposé se situe dans la Région du Nord-ouest appelée aussi Boucle du Mouhoun qui compte six Provinces (Kossi, Mouhoun, Sourou, Bale, Banwa et Nayala). Le présent projet concerne deux de ces six provinces, à savoir la Kossi et les Banwa. La zone du projet est composée de 16 départements et 336 villages. Elle est limitée au nord et à l'ouest par le Mali, à l'Est par les provinces du Mouhoun et du Sourou et au sud par la province du Houet. Elle couvre une superficie de 13 292 km² (Kossi: 7 892 km²; Banwa: 5 400 km²) pour une population totale de quelque 445 000 habitants (Kossi: 231 000 habitants; Banwa: 214 000 habitants). De Ouagadougou, la zone du projet est accessible en empruntant la route nationale bitumée passant par Koudougou, puis Nouna après environ 180 km de piste passant par Dédougou, la capitale du Mouhoun.

II.2. **Cadre physique.** Les deux provinces ont trois sous-zones climatiques: (i) soudano-sahélienne couvrant la partie nord de la Kossi où les précipitations sont de l'ordre de 300–700 mm/an; (ii) soudanienne couvrant la partie sud de la Kossi caractérisée par une pluviométrie abondante qui peut atteindre en temps favorable environ 1 000 mm; et (iii) sous-zone pré-guinéenne qui couvre la totalité de la Province des Banwa où la pluviométrie dépasse souvent 1 000 mm.

II.3. Les provinces de la Kossi et des Banwa appartiennent au bassin du fleuve Mouhoun qui avec son affluent le Sourou sont les seuls cours d'eau permanents. Quelques rivières et marigots intermittents qui tarissent en saison sèche, les arrosent également. Par ailleurs, on note l'existence de la plaine de Kamandena qui pourrait être améliorée par des aménagements. Cette plaine est inondée chaque année de façon plus ou moins importante. Défrichée pour la première fois en 1958, elle offre aux villages riverains une opportunité de sécuriser leurs récoltes dans cette zone où les pluies sont irrégulières. Les aménagements actuels résultent d'un compromis entre la satisfaction des besoins en eau du riz et une plus grande facilité de capture des poissons qui, en quelques semaines après les premières crues, se développent en grand nombre dans la plaine. D'une façon générale, l'eau constitue dans la zone du projet un problème majeur pour les besoins des hommes et du cheptel, et pour l'exploitation agricole.

³ Plus de 300.

II.4. **Cadre socio-économique.** L'économie des deux provinces est essentiellement agricole. A côté de cette activité, coexistent l'artisanat, la pêche et le commerce. Le secteur agricole a été marqué par un accroissement important des productions et des revenus agricoles. La base de cette expansion est la culture du coton grâce à la diffusion à une large échelle de la culture attelée et l'utilisation des engrais. La taille des exploitations est en moyenne de 3,70 à 6,70 ha pour les exploitations dotées de matériel de culture attelée. En culture manuelle, elle est de 3 à 4 ha. Du fait des migrations, de la forte occupation des terres cultivables et des techniques culturelles traditionnelles, il faut craindre une rupture de l'équilibre agro-écologique qui va s'accroître si aucune action de lutte n'est entreprise dans ce sens au cours des prochaines années. Les principales productions sont les produits vivriers, les produits de rente et l'élevage. Le bilan alimentaire est largement excédentaire en année de bonne pluviométrie. Les cultures vivrières occupent à elles seules près de 71,3% des superficies emblavées. Les cultures de rente, principalement le coton et l'arachide font 28% des superficies. Les productions rizicoles et maraîchères sont très peu développées dans la province à cause de l'absence de points d'eau permanents et d'aménagements conséquents. Les sources de financement des activités sont: la CNCA, la SOFITEX, les SFD et quelques ONG. Hormis les crédits divers des ONG, la CNCA et la SOFITEX donnent essentiellement des crédits pour le matériel d'attelage et l'engrais. La CNCA est représentée à la Kossi par son agence régionale à Dédougou et relayée par un bureau à Solenzo et un bureau à Nouna pour mobiliser l'épargne rurale. En général, les voies de communication sont en très mauvais état dans les deux provinces. Les voies praticables en toute saison sont: Dédougou–Sanaka–Solenzo–Kouka et Dédougou–Nouna–Djibasso.

II.5. **Commercialisation des produits agricoles.** Suite à la libéralisation du marché du riz, le gouvernement a privatisé la SONACOR⁴ qui devint la SODEGRAIN en 2000 qui a créé son propre réseau de commercialisation. Depuis 2001, elle a été reprise par la Société de promotions des filières agricoles du Burkina Faso (SOPROFA) qui finance le transport pour le ramassage du paddy auprès des groupements de producteurs et livre également les engrais de campagne. Un des objectifs de la SOPROFA est de promouvoir les filières agricoles par l'organisation de la production, la collecte, la commercialisation, l'organisation et la professionnalisation des producteurs. Ses relations avec les producteurs sont de type contractuel. Les quantités de paddy achetées par la SOPROFA étant inférieures à la capacité de son usine de traitement de paddy, la société collecte du paddy dans d'autres régions du pays.

II.6. Pour réduire la vulnérabilité du pays et de ses populations aux aléas climatiques qui se traduisent souvent par l'insécurité alimentaire des populations et par une hausse des prix des céréales locales ou importées par le secteur privé, le gouvernement, en collaboration avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux (Union européenne essentiellement), a créé la Société nationale de gestion des stocks de sécurité (SONAGESS). Celle-ci a pour mission de mobiliser, constituer et gérer le stock national de sécurité en céréales à hauteur de 30 000 tonnes sous forme physique et de 25 000 tonnes sous forme financière (pour l'achat de céréales sur le marché national ou par l'importation si le besoin se présente). Elle intervient principalement en mettant sur le marché des céréales à des prix plus bas lorsque les prix augmentent. La commercialisation des divers produits est, d'une façon générale, faite librement en fonction de l'offre et de la demande et de façon individuelle. Pour la campagne 2002–2003, la quantité totale des céréales à collecter par la SONAGESS selon ses objectifs prévisionnels de collecte, était de 105 000 tonnes dont 35 000 tonnes de maïs, 35 000 tonnes de sorgho, et 35 000 tonnes de mil.

II.7. Une grande part des cultures pratiquées dans la zone du projet est destinée principalement à l'autoconsommation familiale, l'excédent étant vendu sur les marchés villageois. Concernant les céréales (maïs et paddy essentiellement) les ventes sont pratiquées sur les marchés locaux. Les

⁴ Jusqu'en 1996, elle avait le monopole de la filière riz.

produits sont vendus aux commerçants qui viennent généralement des centres urbains et des pays voisins de la zone du projet. Les produits agricoles sont collectés par des correspondants villageois ou des commerçants itinérants. Les commerçants achètent dans les zones, stockent et reviennent écouler les mêmes produits dans les mêmes espaces de collecte pendant les mauvaises années de production et/ou les périodes de soudure. La période de collecte pour toutes les céréales va du mois de décembre à celui de février. En cette période, l'offre de produits céréaliers est importante et les prix sont relativement bas. D'une manière générale, les commerçants de céréales de la zone développent des flux céréaliers en fonction des critères et des considérations suivantes: (i) conditions de transport des zones productrices vers les grands marchés; (ii) complémentarité des économies de chacune des zones; (iii) état des voies de communication.

II.8. **Les groupes-cibles** sont les populations rurales des différents départements de la zone cible du projet et plus précisément, celles des 336 villages qui s'engagent dans les activités de récupération des terres et/ou d'intensification et de diversification de leurs productions agricoles. Le projet profitera directement ou indirectement à environ 480 000 personnes, appartenant à plusieurs catégories sociales et présentes dans toutes les activités économiques de la zone du projet. En particulier, le projet vise les bénéficiaires suivants: (i) les femmes des 336 villages dont les contraintes sont représentées par le poids de la tradition, la surcharge de travail, l'analphabétisme, le faible niveau de revenu, et le manque d'information, de formation et de pratique sur le développement durable; (ii) les jeunes exploitants agricoles dont les principales contraintes sont liées à l'utilisation d'un minimum de capital et d'équipements rudimentaires; (iii) les exploitants agricoles confirmés dont le type d'agriculture pratiquée a gardé son caractère traditionnel; et (iv) les éleveurs dont beaucoup sont transhumants.

II.9. **Contexte stratégique.** Le projet proposé est conforme au Programme national de lutte contre la pauvreté et à la politique agricole du gouvernement en matière de sécurité alimentaire. Pour permettre un développement durable de la zone du projet, plusieurs contraintes doivent être levées. Pour ce faire, le projet se propose d'adopter une approche reposant sur la responsabilisation et la participation des communautés et des producteurs, le partenariat entre les services gouvernementaux sur le terrain et les opérateurs privés, l'élargissement des interventions pour répondre à la demande des producteurs, et la concentration des interventions. Le projet adoptera donc essentiellement la stratégie qui tend à favoriser la responsabilisation des organisations paysannes, le transfert progressif des pouvoirs de décision aux responsables de groupements, le renforcement des structures d'encadrement afin qu'elles puissent accomplir pleinement leurs missions d'appui-conseil et de suivi des producteurs. Les organisations paysannes, à tous les niveaux, seront dynamisées, encouragées, renforcées et formées comme interlocutrices directes et comme actrices principales du projet. Le projet cherchera la plus grande complémentarité possible sur le terrain avec les autres partenaires au développement qui interviennent dans le secteur rural.

III. JUSTIFICATION

III.1. L'économie du Burkina Faso repose essentiellement sur l'agriculture caractérisée par un système extensif. Conscientes de la précarité des activités agricoles pluviales suite à des conditions agro-climatiques et écologiques difficiles et de la pauvreté des populations rurales qui ne cesse de s'accroître, les autorités du pays ont entrepris une série de réformes en vue de renverser la tendance et d'améliorer les conditions de vie des populations. La zone du Nord-Ouest, regroupant les provinces de la Kossi et de Banwa, fortement enclavée et constamment confrontée à des problèmes agro-écologiques particulièrement préoccupants, a été identifiée parmi les sites prioritaires devant bénéficier de mesures urgentes.

III.2. Les principales productions des deux provinces sont les produits vivriers, les produits de rente et l'élevage. Le bilan alimentaire est largement excédentaire en année de bonne pluviométrie. Les cultures vivrières occupent à elles seules près de 71,3% des superficies emblavées. Le reste des zones cultivées est occupé par le coton et l'arachide. Les productions rizicoles et maraîchères irriguées, susceptibles de remédier en partie aux déficits vivriers en année sèche, sont très peu développées dans la zone cible à cause de l'absence de points d'eau permanents et d'aménagements conséquents. En matière d'élevage, les potentialités naturelles de développement sont sous exploitées.

III.3. Parmi les potentialités de développement agricole de la zone, la plaine de Kamandena inondée chaque année offre au riverain une opportunité de sécuriser leur récolte dans cette zone où les pluies sont irrégulières. Actuellement, la plaine est utilisée extensivement pour la riziculture et la pisciculture. Un périmètre d'une superficie de 2 500 ha a déjà fait l'objet d'une étude d'avant-projet sommaire pour son aménagement hydro-agricole.

III.4. En général, dans les provinces cibles, les voies de communication sont en très mauvais état et l'accès à l'eau tant pour les populations que pour les animaux est très limitée.

III.5. Tout en se fondant sur les acquis et les leçons tirées des opérations de développement menées par divers partenaires dans la région, le présent projet bénéficiera du cadre d'une décentralisation effective qui accorde de plus en plus de responsabilités aux communes rurales. Il s'insère dans la nouvelle approche de développement fondée sur la demande, la responsabilisation des bénéficiaires et le renforcement de leurs capacités afin d'assurer la pérennité des actions. Enfin, il s'inscrit dans le Programme gouvernemental d'aménagement hydro-agricole et dans le cadre du Plan national d'investissement à moyen terme pour la mise en œuvre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du NEPAD.

IV. DESCRIPTION DU PROJET

IV.1. L'**objectif global** du projet d'appui au développement local des provinces de la Kossi et de Banwa est de contribuer durablement à la réduction de la pauvreté en assurant la sécurité alimentaire et en améliorant les revenus de la population de la zone.

IV.2. On assigne au projet quatre **objectifs spécifiques**:

- augmenter la production et la productivité du secteur agricole irrigué et les revenus des exploitants de la zone du projet;
- promouvoir les investissements privés dans l'agriculture irriguée;
- assurer la gestion durable des investissements en renforçant la capacité des acteurs intervenant dans les secteurs de l'irrigation;
- améliorer l'accès des populations locales aux services de base essentiels.

IV.3. Prévu pour une durée d'au moins six ans, compte tenu de l'approche participative à mettre en œuvre et des superficies importantes à mettre en valeur, le projet serait structuré en **cinq composantes**: Renforcement des capacités locales; Aménagement de périmètres irrigués; Appui à la mise en valeur et protection de l'environnement; Accès aux infrastructures communautaires; et Coordination et gestion du projet

Composante A: Renforcement des capacités locales

IV.4. Les activités de cette composante permettront aux communautés villageoises de devenir progressivement les responsables d’une part, de l’aménagement et de la gestion de l’espace agro-sylvo-pastoral et, d’autre part, de la mise en place des infrastructures socio-économiques au niveau villageois et inter villageois. Avant de passer aux phases de planification et de programmation, des campagnes de sensibilisation, d’animation sous forme de théâtre-forum, d’information, de communication et d’éducation et des séances de formation seront organisées au démarrage du projet pour toutes les couches de la population cible. Des formations thématiques sont notamment prévues sur la mobilisation des ressources locales, l’exécution de micro-projets, la gestion des infrastructures communautaires, la gestion financière et comptable des Comités villageois et inter villageois de gestion de terroirs (CVGT et CIVGT). Le projet organisera des voyages d’études pour faciliter les échanges de connaissance entre les dirigeants des comités villageois. Etant donné l’analphabétisme élevé dans la zone du projet, des cours d’alphabétisation fonctionnelle, accessibles aux hommes et aux femmes, seront organisés dès le démarrage du projet. Ils seront destinés aux notables locaux et aux personnes jugés les plus dynamiques, motivés et représentatifs des différents groupes sociaux composant le village.

IV.5. Les principales activités de cette composante sont décrites et regroupées ci-dessous par volet: (i) Animation et appui-conseil; (ii) Processus de planification et de programmation; (iii) Appui aux Organisations professionnelles paysannes (OPP); et (iv) Alphabétisation fonctionnelle.

IV.6. **Animation et appui-conseil.** L’appui-conseil ciblera en priorité les organisations paysannes localisées autour des aménagements d’irrigation et des actions de protection et de mise en valeur des terroirs (comités de gestion des PPIV et PPM, groupements de producteurs, groupements féminins) dans le but de rendre ces organisations plus professionnelles, durables sur les plans organisationnels et autofinancées. Il visera notamment à assurer efficacement la gestion de l’eau au niveau des périmètres, l’approvisionnement en intrants agricoles et l’organisation de la commercialisation des produits agricoles. Il contribuera donc indirectement à l’augmentation et à la valorisation de la production agricole et constituera une activité essentielle pour la mise en valeur durable des aménagements. Cette activité sera pilotée par un (des) prestataire(s) chargé(s) de l’animation et de l’appui aux périmètres et communautés villageoises, en partenariat avec les agents de terrain de l’ORM.

IV.7. L’appui-conseil pourrait cibler notamment en fonction des priorités des différentes zones d’intervention les domaines suivants:

- *au niveau de l’exploitation des PPIV/PPM*, en appui aux comités de gestion des périmètres: identification et recherche de solutions pour les problèmes (techniques, économiques) rencontrés; compréhension et calcul de la redevance; techniques de communication et d’organisation des réunions (assemblée générale du plan de campagne, analyse des résultats, programmes d’actions); appui aux actions d’auto-développement et de professionnalisation du groupe;
- *concernant les relations des comités de gestion avec les fournisseurs*: modalités de groupage des commandes en semences, engrais, outillage; négociation de contrats de fournitures; organisation et gestion financière (paiement des acomptes et des fournitures, échéanciers de remboursement, documents de caisse); montage de dossiers de crédit auprès des institutions de microfinance;
- *en rapport avec la valorisation des produits*: conseil en matière d’investissement privé ou collectif de transformation, stockage et valorisation de la production; maîtrise des outils

de gestion d'équipements collectifs (calcul des coûts, amortissement, marge bénéficiaire, etc.); appui en matière de commercialisation (recherche de marchés, négociations des prix, tenue des documents de gestion); contrôle des comptes, affectation des bénéfices.

IV.8. L'appui général en structuration/animation des groupements et comités gestion des périmètres serait sous-traité à un (plusieurs) prestataire(s) de services chargé(s) de l'animation dans les différentes zones d'intervention. Certaines activités spécifiques de renforcement et appui technique demandant une compétence spécifique seront, si besoin est, sous-traitées à d'autres prestataires spécialisés (ONG, bureaux d'études) recrutés par appel à la concurrence nationale, suivant des termes de référence précis.

IV.9. **Le processus de planification et de programmation.** Les besoins seront exprimés et collectés par les populations au niveau des villages et inter-villages et formalisés dans des Plans locaux de développement (PLD). A l'issue du processus, on aura des PLD pour les Comités villageois de gestion des terroirs (CVGT), les Comités inter-villageois de gestion des terroirs (CIVGT), pour les communes et les deux provinces concernées par le projet. Les CVGT, les CIVGT et les autres organes délibérants seront responsables de l'élaboration des PLD. Afin d'aider à l'élaboration des PLD, le projet fera établir un plan d'occupation des sols (POS) qui couvrira les deux provinces et servira de cadre directeur guidant les gestionnaires locaux pour l'analyse, la planification et la réalisation des aménagements à l'échelon local. Ce travail se fera avec la participation des populations et l'appui d'un opérateur spécialisé à recruter. Les zones seront délimitées selon leur vocation. Le POS utilisera pour son élaboration les photos aériennes (1/50 000^e) ou les images satellitaires. Le POS sera validé par les collectivités locales et permettra de planifier les actions susceptibles de contribuer à la réduction de la pression sur les ressources naturelles.

IV.10. La mise en œuvre des activités des différents plans serait financée à travers un Fonds de développement local (FDL) cogéré par le projet et les structures provinciales de concertation (CCTP). Ce FDL cofinancerait avec les bénéficiaires les activités programmées par les CVGT/CIVGT dans le cadre de leurs PLD. La contribution des bénéficiaires au FDL sera effectuée en numéraire. Elle sera de l'ordre de 30%. Les actions qui pourront bénéficier du FDL devront être inscrites au PLD de la collectivité faisant la demande dont les plans annuels d'investissement seront validés par le CCTP. Etant donné l'approche participative de planification locale retenue, il n'est pas possible de présenter la liste, le contenu et la localisation des activités qui seront financées à la demande des CVGT/CIVGT. A titre indicatif, le FDL pourrait financer à la demande des aménagements de bas-fonds, la construction d'ouvrages anti-érosifs, la réhabilitation de pistes rurales, la réalisation et la construction de points d'eau et des aménagements sylvo-pastoraux (voir le détail des prévisions quantitatives et des financements prévus au sein du FDL par type d'action dans les autres composantes).

IV.11. **Appui aux Organisations professionnelles paysannes (OPP).** En plus du renforcement des structures villageoises, le projet compte apporter un appui aux OPP. Une étude diagnostique sera réalisée en début du projet avec l'appui d'un consultant en organisation paysanne afin d'identifier les organisations-clés, les stratégies à développer et l'élaboration des plans d'actions à entreprendre chaque année dans ce domaine. Toutes les activités relatives à la promotion des OPP seront assurées d'une part sous forme de formation par un organisme spécialisé en promotion des OPP et d'autre part sous forme d'appui conseil à fournir par le personnel d'encadrement de terrain. Pour soutenir le programme d'intensification agricole, des paquets technologiques adaptés seront diffusés environ dans la moitié des villages des deux provinces. Ces villages auront, au préalable, accepté de participer aux activités du projet. Les prestations seront régies par des protocoles d'accord. Ces prestations seront faites sous forme de modules de formation et couvriront des thèmes sociaux (alimentation et hygiène de la nutrition, informations HIV/SIDA), techniques, économiques et financiers (établissement des comptes d'exploitation agricole). Ces thèmes seront adaptés aux besoins exprimés par les OPP.

L'organisme contracté établira annuellement les objectifs à atteindre, un programme d'actions et un budget de fonctionnement. Ces éléments seront négociés et évalués de concert avec les bénéficiaires et validé par l'UCGP.

IV.12. Adoptant une démarche participative, le projet devrait pouvoir répondre aux demandes des OPP pour renforcer leurs capacités dans les domaines techniques, de gestion et d'entretien des infrastructures réalisées et dans l'amélioration des techniques agricoles:

- les formations en structuration des organisations (rôle et fonctions des différents membres des organisations, conduite de réunions, gestion des conflits, etc.) et celles en comptabilité et gestion simplifiée pourraient être conduites par les animateurs du prestataire principal chargé de l'animation et de l'appui aux communautés;
- pour les formations plus techniques ou spécifiques (gestion et entretien des groupes motopompes, gestion de l'eau, maîtrise d'ouvrage déléguée, passation de marchés, diversification des cultures, etc.) nécessitant des compétences particulières, il serait fait appel à d'autres prestataires spécialisés (ONG, bureau d'études, individus, etc.) recrutés par appel à la concurrence, sur la base de termes de référence précisant l'objet, la durée, les résultats escomptés et les coûts des prestations.

IV.13. Les sessions s'adresseront aux membres des bureaux des associations/groupements, en visant toutefois un nombre minimum de candidats par OP pour leur permettre d'animer par la suite des séances de restitution des formations au niveau de leur organisation. Le projet financerait également des sessions spécifiques pour les forgerons et pompistes, ainsi qu'un appui à l'installation de mécaniciens réparateurs de groupes motopompes disséminés dans les villages afin de réduire les risques de panne longue. Il organisera également des visites d'échanges d'expériences entre groupements et villages pour les membres des comités de gestion des PPIV et PPM.

IV.14. **Alphabétisation fonctionnelle.** Le faible niveau d'alphabétisation est une contrainte majeure en milieu rural, et souvent un préalable pour renforcer les capacités d'auto-développement des groupements et communautés villageoises, notamment les groupes les plus démunis (femmes rurales en particulier). Le projet appuiera donc des actions d'alphabétisation fonctionnelle, à la demande des communautés et des OPP. La stratégie consisterait à former au moins un alphabétiseur villageois (homme ou femme), désigné par sa communauté, au niveau de chaque site touché en recourant à un prestataire de services spécialisé. Ces alphabétiseurs villageois bénéficieraient d'une formation initiale de deux à trois semaines assurée, puis d'un recyclage de quinze jours l'année suivante. Une fois formés, ces alphabétiseurs villageois conduiraient des sessions d'alphabétisation sur une durée de six mois (cours de 1,5 à 2 heures par séance, deux à trois fois par semaine) dans leur village d'origine, en parallèle à l'aménagement et la mise en valeur des PPIV et PPM et des autres actions de protection et de mise en valeur des terroirs. Il est estimé que chaque alphabétiseur conduirait une session d'alphabétisation pendant deux années consécutives et la prolongerait l'année suivante par une session de post-alphabétisation. L'effectif serait au minimum de 25 auditeurs par classe d'alphabétisation initiale, et de 15 auditeurs dans les classes de post alphabétisation.

IV.15. Le projet financerait: a) les coûts de la formation des alphabétiseurs; b) les missions de supervision et de suivi pédagogique des alphabétiseurs et les tests d'évaluation finale effectuées par un prestataire spécialisé (temps de travail évalué à trois jours par alphabétiseur actif et par an); c) la motivation des alphabétiseurs villageois (à raison d'une prime estimée à 15 000 FCFA par mois pendant la durée de chaque session de 6 mois); d) l'équipement des salles de classe (tableau, banc) et le matériel pédagogique (manuels pour les alphabétiseurs et les apprenants) et, quand nécessaire, la construction de salles pour l'alphabétisation avec la participation des bénéficiaires aux travaux. En

outre, les OP et certaines communes seront encouragées à mettre à disposition des salles de classe et à co-financer les fournitures pour l’alphabétisation communautaire. Ces actions d’alphabétisation seront conduites au fur et à mesure des demandes des organisations paysannes et des communautés touchées.

Composante B: Aménagement de périmètres irrigués

IV.16. Le projet pourrait financer, à la demande des producteurs et en adoptant une approche participative tout au long du processus de mise en œuvre:

- l’aménagement et la mise en valeur d’environ 3 500 ha de **périmètres irrigués** avec maîtrise partielle de l’eau dans les plaines;
- l’aménagement de **bas-fonds** villageois pour la production du riz; et
- l’aménagement d’environ 480 ha de **périmètres maraîchers** pour la production des légumes afin de contribuer à l’amélioration des revenus des femmes et à la sécurité alimentaire des ménages.

IV.17. **Aménagement et mise en valeur de la plaine de Kamendena.** Le projet se propose d’aménager et de mettre en valeur la plaine de Kamendena, située dans la province de la Kossi. Cet aménagement a été sélectionné par le gouvernement sur la base de critères comprenant le niveau de potentialité agronomique, de participation des populations concernées et d’état d’avancement des études. Actuellement, la culture céréalière y est conduite de façon extensive et ne procure que de maigres revenus aux paysans. Les ouvrages hydro-agricoles prévus permettront de sécuriser la production rizicole. Compte tenu de la configuration de la plaine, la maîtrise partielle de l’eau est privilégiée. Une maîtrise totale conduirait en effet à concevoir une retenue d’eau plus étendue qui, tout en ne permettant pas d’exploiter plus de terres, engendrerait des déplacements de population.

IV.18. Un périmètre d’une superficie de 2 500 ha a déjà fait l’objet d’une étude d’avant-projet sommaire (APD) sur financement de l’Agence française de développement (AFD). Cette étude a été réalisée par la Cellule de formation professionnelle à l’ingénierie (CFPI) de l’Ecole inter-Etats d’ingénieurs de l’équipement rural (EIER) de Ouagadougou. Elle a concerné les aspects aménagements hydrauliques, désenclavement de la plaine et appui à la mise en valeur. Lors de la première année du projet, une étude d’avant-projet détaillée (APD) qui concernera le périmètre et le réseau de pistes de desserte sera réalisée par un bureau à recruter. Avant le démarrage effectif des travaux d’aménagement à l’entreprise, des travaux préliminaires consistant à matérialiser les repères topographiques, les zones d’emprunt et à débroussailler l’emprise de la digue de ceinture du périmètre seront exécutés afin de faciliter l’installation de l’entreprise et de mettre en exergue tous les problèmes éventuels liés au foncier et à l’occupation de la plaine.

IV.19. Il s’agira d’une part de mettre en bon état de fonctionnement les aménagements déjà existants et d’autre part d’assurer la mise en valeur des sites aménagés. Conformément aux orientations stratégiques définies par le MAHRH, la priorité est donnée à la réhabilitation et à la consolidation des infrastructures hydrauliques dans le souci de viabiliser et de rentabiliser les investissements existants.

IV.20. Deux retenues d’eau seront construites en amont de la plaine de Kamendena consistant en ouvrages déversoirs en béton armé, deux vannes à glissières, dimensionnées pour les besoins d’irrigation et manœuvrées mécaniquement depuis la crête de la digue. Le projet assistera les bénéficiaires à l’amélioration et au renforcement du réseau de diguettes et de canaux existants, situés au centre du périmètre. En aval, un dispositif formé d’une digue équipée d’une vanne à batardeaux

permettra de maintenir une lame d'eau de faible profondeur sur une distance amont de près de 2 km. L'accès au périmètre de la plaine de Kamendena sera facilité par la création d'un réseau de 50 km de pistes de desserte. Dans le cadre de la restauration du couvert végétal, le programme de reboisement et de reforestation sera mis en œuvre en relation avec le service provincial chargé de l'environnement.

IV.21. **Aménagement de 500 ha de bas-fonds** (financement FDL) dont 150 ha dans la province de la Kossi et 350 ha dans la province des Banwa. Ces bas-fonds constituent généralement des superficies de l'ordre de 10 à 50 ha dispersés. Des études techniques préliminaires détermineront les bas-fonds aménageables à faible coût et dont la rentabilité sera satisfaisante.

IV.22. **Petits périmètres maraîchers féminins (PPM).** Afin d'appuyer l'implication des groupes vulnérables, en particulier des groupements féminins faisant preuve d'initiatives, le projet appuierait l'extension ou la mise en place de petits périmètres maraîchers féminins (PPM), de quelque 0,5 à 2 ha de superficie (1 ha en moyenne). L'opportunité de réduire la pénibilité du travail (notamment pour l'irrigation), d'améliorer et de diversifier la production, les PPM sera réalisée à la demande des groupements concernés. Les technologies diffusées feront appel au forage manuel réalisé à la tarière, aux petits GMP, pompes manuelles et pompes à pied, et aux mini-réseaux californiens; la superficie sera de 1 à 2 ha pour les systèmes motorisés et de 0,5 à 1 ha pour les systèmes à base de pompe à motricité humaine. La phase d'information et de sensibilisation, pour l'identification et le choix des sites des aménagements, sera confiée au prestataire chargé de l'animation. Les femmes bénéficiaires contribueraient aussi sous forme monétaire à hauteur de 10% pour recevoir un fonds de roulement pour les intrants financé par une institution de microfinance.

Composante C: Appui à la mise en valeur agricole et protection de l'environnement

IV.23. Dans les sites hydro-agricoles à aménager par le projet, deux types de spéculations seront appuyés, à savoir: (i) la production de riz; et (ii) les productions maraîchères. En ce qui concerne la filière riz, le projet appuiera différents types de riziculture en fonction des conditions propres à chaque site. Les thèmes techniques qui seront développés porteront principalement sur l'amélioration des techniques culturales telles que travail du sol, désherbage et lutte contre les riz sauvages avant l'inondation, utilisation des semences améliorées, d'engrais organiques et minéraux, et acquisition d'équipements agricoles (charrues, herses, charrettes, motopompes). Du matériel de transformation (décortiqueuses) sera également acquis à titre démonstratif pour les groupements. En ce qui concerne la production maraîchère, elle sera faite en aval et en amont des ouvrages hydro-agricoles (cultures maraîchères de contre-saison). Afin d'apporter une solution au problème de la divagation des animaux, le projet incitera les femmes à renforcer leurs clôtures en grillage par des lignes d'arbres tout autour du grillage. Les essences à utiliser comporteront des épineux. Le rendement des cultures pluviales concernées par le projet seront améliorés principalement grâce aux travaux de conservation et restauration des sols. Des activités de recherche développement et diffusion de technologies nouvelles devraient permettre d'améliorer certaines techniques vulgarisées pour résoudre les problèmes de populations cibles.

IV.24. Les activités de la composante sont regroupées en deux volets principaux: (i) la recherche développement; et (ii) la protection de l'environnement.

IV.25. **Recherche-développement.** Le projet appuiera l'amélioration des itinéraires techniques à travers des actions ciblées de recherche-développement autour des principaux thèmes suivants: la restauration et l'amélioration de la fertilité des sols, l'identification des itinéraires techniques connus et éprouvés ailleurs, la production de semences vivrières de base, la production de semences forestières destinées à l'agro-foresterie, l'intégration agriculture-élevage et le suivi socio-économique des

exploitations. Les thèmes de recherche ci-dessus énumérés seront complétés par ceux qui auront été identifiés par les populations bénéficiaires selon la démarche participative. Les activités de recherche-développement seront confiées aux institutions scientifiques représentées au Burkina Faso. Elles seront coordonnées par le Centre national de recherche scientifique et technologique (CNRST). Ce dernier validera les résultats de la recherche avant de les restituer aux producteurs. Un programme de vulgarisation des paquets nouveaux technologiques (démonstrations, vulgarisation) issus de la recherche sera également appuyé par le projet.

IV.26. **Protection de l'environnement** par la construction d'ouvrages anti-érosifs sur environ 1 500 ha. Leur construction sera précédée d'études et de levés topographiques par un bureau d'études. Il sera également proposé aux populations bénéficiaires de planter des brise-vent en eucalyptus pour protéger les périmètres et de boiser les zones marginales à l'intérieur des périmètres en vue d'une exploitation commerciale. Le projet pourrait fournir dans ce cadre les plants et appuyer au besoin l'installation de nouveaux pépiniéristes privés. Les travaux de protection de l'environnement pourraient consister en:

- la plantation de 240 ha de reboisement villageois pour la protection de l'environnement;
- l'aménagement de 120 km de pare-feux pour lutter contre les feux de brousse;
- la protection de zones agricoles contre la divagation des animaux par le renforcement de 24 km de clôtures avec du grillage;
- la restauration de 1 500 ha de terrains agricoles par la construction de sites anti-érosifs pour les cultures pluviales (mil/sorgho/maïs); et
- la mise en place d'un système performant de suivi environnemental.

Composante D: Amélioration des infrastructures communautaires de base

IV.27. Dans le but d'améliorer l'accès aux infrastructures communautaires de base, le projet, à travers le FDL, pourrait contribuer au financement des besoins prioritaires des villages bénéficiaires. Ces activités seraient identifiées par les communautés villageoises et pourraient consister notamment en:

- la réhabilitation d'environ 150 km de pistes rurales dont les tronçons seront sélectionnés selon les besoins essentiels de chaque province. Ces aménagements seront précédés par une étude d'exécution qui sera fondée sur la typologie en vigueur à la Direction chargée des pistes rurales. La construction de ces pistes permettra le désenclavement des zones de production et facilitera la commercialisation des produits;
- la réalisation et la réhabilitation de points d'eau à buts multiples dont environ 100 forages pour l'adduction d'eau potable et 20 puits à grands diamètres sur la demande des populations et là où les besoins se font sentir le plus. Les bénéficiaires devront faire un versement préliminaire selon les règles en vigueur, qui ira dans une caisse destinée à financer le renouvellement et la maintenance des ouvrages et équipements; et
- les aménagements pastoraux dont l'aménagement de 4 boulis dans les zones d'élevage.

Composante E: Coordination et gestion du projet

IV.28. Le Projet fonctionnerait comme une cellule légère et s'appuierait sur une Unité de Coordination et de gestion du Projet (UCGP) qui sera créée à cet effet et installée à Nouna dans la Province de la Kossi. L'UCGP aura pour tâches principales:

- élaborer le programme d'activités et le budget annuel du projet;
- coordonner les actions de mise en œuvre du projet avec les différents prestataires de service; préparer et passer les marchés; superviser l'exécution physique et financière des contrats;
- tenir la comptabilité du projet et assurer sa gestion administrative et financière, y inclus le contrôle de gestion interne;
- appuyer la responsabilisation des organisations paysannes et des comités de gestion;
- préparer les différentes sessions du comité régional de concertation du projet et en assurer le secrétariat technique;
- organiser le suivi et l'évaluation du projet.

IV.29. L'UCGP sera dirigée par un coordonnateur, ayant le rang de Directeur, qui sera nommé par le gouvernement et assisté de cinq hauts cadres nationaux pluridisciplinaires: (i) un agro-économiste; (ii) un financier; (iii) un socio- économiste/ sociologue; (iv) un ingénieur du génie rural; et (v) un ingénieur agronome. Un minimum de personnel d'appui serait également affecté à l'UCGP.

IV.30. Le projet supporterait des sessions spécifiques de formation pour une partie du personnel du service financier et du suivi-évaluation du projet. Cette formation portera notamment sur l'informatique, la comptabilité analytique, la gestion financière, la collecte et les traitements des données et la conduite des enquêtes. Il sera acquis aussi un équipement informatique pour l'UCGP et l'antenne. Le projet prendra en charge les frais de fonctionnement de ces équipements, le matériel de bureau de l'UCGP et de l'antenne. Le projet mettra en place un système de gestion financière et comptable et supportera les charges d'exploitation de l'antenne et ainsi que les frais de l'audit.

V. COÛTS INDICATIFS

V.1. Le coût de base du projet est estimé à 9,2 milliards de FCFA (soit 17,5 millions de \$EU), auquel il faut ajouter les imprévus physiques et provisions pour hausses des prix, estimés à 15%, pour atteindre un coût total du projet de 10,6 milliards de FCFA (soit 20,1 millions de \$EU). Ces estimations préliminaires devront être affinées au cours de la formulation du projet. Le détail des coûts est présenté à l'Annexe 2. La répartition des coûts par composante et sous-composante est présentée dans le tableau de la page suivante.

V.2. La composante d'aménagements de périmètres irrigués représente 42,3% des coûts du projet, l'amélioration des infrastructures socio-économiques communautaires 20,5%, le renforcement des capacités 11,7%, l'appui à la mise en valeur et la protection de l'environnement 11,3%, et la Coordination et gestion du projet 14,2% des coûts totaux.

Répartition sommaire des coûts par composante et sous-composante			
Composante	milliers FCFA	milliers \$EU	%
A Renforcement des capacités locales	1 074 800	2 048	11,7%
Plan d'occupation de l'espace rural (POS)	131 800	251	
Plans locaux de développement PLD	127 000	242	
Appui aux organisations paysannes	384 800	733	
Alphabétisation fonctionnelle	431 200	821	
B Aménagement de périmètres irrigués	3 882 000	7 394	42,3%
Aménagements de la plaine de Kamenda	3 126 000	5 954	
Aménagement de bas-fonds	564 000	1 074	
Aménagement de périmètres maraîchers	192 000	366	
C Appui mise en valeur & protection environnement	1 034 750	1 971	11,3%
Recherche et développement	52 000	99	
Vulgarisation	77 200	147	
Protection de l'Environnement (FDL)	471 200	897	
Construction ouvrages anti-érosifs	110 350	210	
Suivi environnemental	324 000	617	
D Amélioration infrastructures communautaires	1 890 200	3 600	20,5%
Aménagement de pistes rurales (FDL)	885 000	1 686	
Hydraulique villageoise et pastorale (FDL)	1 005 200	1 915	
E Coordination et gestion du projet	1 307 450	2 490	14,2%
Moyens de transport et équipement	139 000	265	
Bâtiments	280 000	533	
Formation	74 000	141	
Assistance technique	80 000	152	
Salaires personnel	255 000	486	
Indemnités et primes de responsabilité	196 700	375	
Service de consultants	145 000	276	
Fonctionnement	137 750	262	
Coûts de base du Projet	9 189 200	17 503	100%
Imprévus (15%)	1 378 380	2 625	15%
Coûts totaux du Projet	10 567 550	20 128	115%

VI. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

VI.1. La répartition du financement sera effectuée en fonction du bailleur de fonds intéressé et pourra être discutée au cours de la formulation avec les autorités nationales et les bénéficiaires.

VI.2. A ce stade, les hypothèses retenues pour le calcul du financement sont les suivantes:

- les organisations de paysans bénéficiaires participeraient, sous forme de main d'œuvre et d'apport d'agréats (sable, pierre, etc.), aux travaux d'aménagements d'irrigation et aux actions protection des terroirs;
- le gouvernement prendrait en charge, au minimum, les taxes sur les différents coûts du projet;
- le bailleur de fonds financerait les coûts restants des différentes composantes.

VI.3. Sur la base de ces hypothèses, le bailleur de fonds financerait le projet à hauteur de 8,9 milliards de FCFA, soit l'équivalent de 17,5 millions de \$EU (87% du total), les bénéficiaires contribueraient pour environ 300 millions de FCFA (3% du total), et le gouvernement apporterait près de 1 milliard de FCFA (autour de 10% des coûts totaux).

VII. BÉNÉFICES ATTENDUS

VII.1. Le projet contribuera à l'accroissement de la production agricole, à l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des familles des exploitants concernés, et à la réduction du déficit chronique en céréales que connaissent certaines régions du pays par rapport aux besoins de leurs populations. Au terme du projet, il est attendu que le nombre de ménages en dessous du seuil de pauvreté soit réduit d'au moins de 60% dans la zone d'intervention. Les infrastructures prévues entraîneront une augmentation des possibilités d'emploi dans la zone et donc une amélioration des revenus. Par ailleurs, le système d'information sur les marchés et la réhabilitation des pistes rurales permettant le désenclavement des zones de production faciliteront l'écoulement des produits et la vente des surplus commercialisables, et auront des effets induits sur la création d'emplois, le développement des échanges commerciaux et la diversification des sources de revenus dans la zone du projet. La réalisation des couloirs à bétail pour la transhumance limitera les conflits sociaux entre agriculteurs et éleveurs. La réalisation de diverses activités prévues aura comme effets induits la création d'emplois rémunérés dans divers domaines en amont et en aval de la production (artisanat, transport, commerce, transformation des produits, prestations de services, entretien et réparation de matériels).

VII.2. Environ 400 000 personnes, réparties sur 336 villages dans les deux provinces concernées, bénéficieraient des différentes actions du projet. Ces personnes, pratiquant actuellement une agriculture de subsistance avec des moyens rudimentaires et vivant parfois dans des conditions d'extrême pauvreté, bénéficieront notamment des activités d'aménagements hydro-agricoles et agro-sylvo-pastoraux, de restauration du potentiel de production agricole, de récupération des terres fortement dégradées, d'intensification et de diversification de production prévues dans le cadre du projet. Les aménagements des bas-fonds villageois et de la plaine de Kamandena envisagés permettront la sécurisation foncière des propriétaires qui les exploitent, l'augmentation des surfaces cultivées, la pratique des cultures irriguées, ce qui atténuerait le problème de l'irrégularité de la pluviométrie dont dépend largement le mode de production en vigueur. Grâce à ces actions, les populations seront stabilisées au niveau de leurs terroirs, la production agricole sera augmentée, et l'exode des jeunes sera freiné. Le nombre de bénéficiaires directs sera de 12 000 exploitants dont 7 000 exploitants en riziculture irriguée et 5 000 exploitants en cultures pluviales exondées.

VII.3. Les femmes prendront part aux activités d'animation, d'alphabétisation, de post-alphabétisation, de formation technique, de formation à la gestion des GV et d'organisation de l'espace rural. Près de 7 000 femmes seront soutenues et directement touchées par le projet dans les activités de maraîchage, de transformation et commercialisation des produits agricoles. Elles participeront à la préparation des activités au sein des équipes des CVGT. Elles siègeront au sein des comités de gestion des différentes activités. Les actions prévues pour les femmes contribueront au renforcement de leurs capacités opérationnelles d'auto promotion, au développement de leurs activités économiques, et à une meilleure valorisation de leurs productions et le temps de travail, ce qui réduira la pénibilité de certaines de leurs tâches, améliorera leurs conditions de travail et augmentera ainsi le temps à consacrer aux activités rémunératrices et génératrices des revenus.

VIII. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE

VIII.1. Le projet sera placé sous la tutelle administrative du Ministère de l'agriculture, qui créera une Unité de coordination et de gestion du projet (UCGP). Au niveau national, la coordination des actions du projet sera assurée par un **Comité national de pilotage (CNP)** qui sera créé à cet effet. Ce comité sera responsable de l'approbation du programme de travail, du budget et de son contrôle. Ce comité, présidé par le Secrétaire général du Ministère de l'agriculture ou son représentant, se réunira une fois par an à Nouna sur convocation de son président. Il comprendra des représentants des différents intervenants, tels que les représentants des Ministères chargés des Finances et du Budget, de l'Economie et du Développement, des Ressources animales, de la Promotion de la femme (MPF), de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, des services techniques provinciaux, les ONG, les bureaux d'études, les SFD (Institutions financières décentralisées) concernés de la zone du projet et les bailleurs de fonds intervenant dans la zone pourront être invités à participer à ces réunions. Ce comité aura pour tâches de piloter, de coordonner d'orienter et de vérifier la concordance des objectifs du projet avec les orientations de la politique nationale, de suivre et contrôler la bonne exécution du projet, d'évaluer son impact par rapport aux objectifs fixés et aux orientations arrêtées par le gouvernement. Il examinera les rapports d'avancement établis par l'UCGP, sera responsable de l'approbation des programmes d'activités, des budgets annuels du projet et de leur contrôle. Il supervisera l'exécution des composantes du projet et proposera une réorientation des activités si cela s'avère nécessaire. Les représentants des CVGT/CIVGT et des OPA siègeront également dans ce comité. Le Coordonnateur du projet sera le secrétaire du comité et responsable de l'organisation des réunions et de l'application des décisions.

VIII.2. Au niveau de terrain, la coordination des activités du projet sera assurée par un **Comité de concertation provincial (CCP)** qui sera créé à cet effet pour les deux provinces concernées. Ce comité aura pour tâches: la coordination, la concertation, l'orientation, le contrôle et le suivi sur le terrain des activités du projet. Il se réunira formellement tous les six mois pour adopter les plans semestriels d'opérations et de budgets, examiner et approuver les bilans des activités du projet sur le plan physique et financier, redéfinir les orientations du projet sur la base de son état d'avancement et des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés, suivant les indicateurs objectivement vérifiables par rapport aux réalités du terrain. Il sera présidé par l'autorité supérieure de la région ou son représentant. Il sera un lieu privilégié d'échanges sur le développement des deux provinces, d'analyse des résultats acquis et des approches suivies par les différents partenaires au développement. Il sera responsable de l'harmonisation des activités et de l'attribution des subventions du FDL au niveau provincial. Le CCP aura ainsi pour responsabilités:

- d'assurer la cohérence des interventions et leur complémentarité;
- d'établir les priorités pour les investissements structurants en relation avec l'Etat central;
- de valider les PLD et de suivre leur exécution ainsi que celles des programmes provinciaux.

VIII.3. Le CCP regroupera les responsables techniques des deux provinces et les principaux acteurs du développement dans la région, à savoir: les directeurs de projets opérant dans la zone du projet, les représentants des services techniques provinciaux chargés de l'agriculture, de l'élevage et des infrastructures routières, des finances, de l'hydraulique et de l'environnement ainsi que les responsables des ONG partenaires au développement, les représentants des groupements des bénéficiaires, des associations nationales à vocation rurale (les CVGT/CVGT et les OPA), des représentants des organismes publics ou privés et des institutions financières impliquées dans les activités du projet. Les membres de ce comité, élargis aux représentants des CVGT/CIVGT et des OPA des provinces concernées seront responsables au niveau de chaque province de la programmation

des activités (validation des PLD), de l'attribution des subventions du FDL, de la coordination des activités financées par les différents bailleurs de fonds et de la cohérence des investissements structurants (les pistes rurales, petits périmètres irrigués, les forages).

VIII.4. **Les prestataires de service.** Les composantes du projet et diverses autres activités du projet seront directement mises en œuvre par le projet à la demande des bénéficiaires par le biais d'organismes spécialisés et d'opérateurs publics ou privés expérimentés et contractés par le projet en fonction des besoins (bureaux d'études, ONG, organisations professionnelles paysannes, services provinciaux de l'Etat, etc.).

VIII.5. La mise en œuvre des actions communautaires au niveau des villages et inter-villages devrait relever des Communautés villageoises regroupées au sein des CVGT et CIVG. Ces actions seront financées par le FDL et exécutées par les CVGT et les CIVGT. Celles-ci agiront à travers les Sous comités spécialisés (SCS). A ce titre, elles regrouperont toutes les populations des villages concernés et les organisations paysannes (groupements villageois et OPP). Elles interviendront conformément au processus de planification et de programmation participatives.

VIII.6. **Fonds de développement local.** Le FDL servira à financer les activités communautaires au niveau des villages, des communes, et des deux provinces prévues dans les plans locaux de développement (PLD). Au niveau des villages et inter-villageois, le fonds sera géré par un comité composé des représentants élus issus des différents villages. Au niveau de la commune, le comité de gestion sera composé de représentants élus des villages qui composent la commune. Au niveau provincial, le comité de gestion sera composé de représentants élus issus des communes qui composent les deux provinces.

VIII.7. Le Comité d'approbation des projets mis en place pour examiner et approuver les projets proposés au financement du FDL serait présidé par le coordinateur du projet. Les requêtes seront présentées par les groupements. Le comité se réunira aux fréquences jugées nécessaires. Il décidera de l'attribution du financement et le président disposera du droit de veto. Les projets conséquents devront d'abord faire l'objet d'une étude de faisabilité préalable dont le financement sera accordé par le comité sur la base de la présentation d'un premier profil de projet satisfaisant. Après accord pour le financement, le microprojet sera exécuté par les OP bénéficiaires avec l'aide d'un prestataire de services. Ce processus fera l'objet d'un contrat tripartite entre l'UCGP, l'OP bénéficiaire et le prestataire (entreprise de travaux, ONG, GIE, etc.) retenu pour l'exécution des travaux. La gestion du micro-projet sera prévue à travers un comité spécifique mis en place par les bénéficiaires pour les actions d'intérêt collectif.

VIII.8. La gestion du FDL se fera sur la base d'un manuel de procédure en rapport avec les PLD. Ce dernier sera élaboré et mis en place en concertation avec le PNGT. Les ressources du FDL seront domiciliées à la BCEAO. Après un contrôle de régularité des procédures, de la viabilité et de conformité à l'éligibilité et aux politiques sectorielles, l'UCGP établira un ordre de virement en faveur de l'organe bénéficiaire des ressources du FDL. Chaque institution devra disposer d'un compte bancaire ouvert auprès d'une institution financière agréée.

VIII.9. **Création et gestion des périmètres irrigués.** La création d'un périmètre irrigué au niveau de chaque site (ou village) dépendra de la constitution légale au préalable d'une organisation de producteurs (OP). L'OP adressera à l'UCGP une demande motivée à travers la Commune, qui vérifiera le statut foncier du site et la cohésion de l'OP. Cette demande devra comporter un engagement écrit de participer pleinement à toutes les étapes de la réalisation et de la mise en valeur du futur périmètre. Cette demande munie du visa de la Commune sera examinée par l'UCGP sur le plan de la sécurité foncière, de l'engagement de l'OP et de la population avoisinante, de la capacité

technique et organisationnelle des initiateurs ainsi que de la faisabilité technique, avant d'engager les études.

VIII.10. L'UCGP assurera la maîtrise d'ouvrage et sera chargée de toutes les activités de consultation et de contractualisation des bureaux d'études, de supervision des études, de consultation et de contractualisation d'entreprises, de supervision et de réception des travaux. A toutes ces étapes les bénéficiaires (OPP) devront être informés et étroitement associés, notamment au niveau des réceptions provisoires et définitives des ouvrages.

VIII.11. Chaque organisation de producteurs mettra en place de façon démocratique un comité de gestion du périmètre avant la phase de lancement des études, qui suivra la mise en œuvre de toutes les activités. Ce comité assurera également l'organisation de la participation des bénéficiaires pendant la phase des travaux et la gestion du périmètre pendant la phase d'exploitation (approvisionnement en intrants, recouvrement des redevances, commercialisation, entretien des pompes et des infrastructures, gestion des comptes, etc.). La redevance sera calculée de façon à couvrir les dépenses de fonctionnement et l'amortissement des ouvrages et équipements. Ainsi les exploitants devraient être en mesure de remplacer les équipements et de procéder aux travaux de maintenance.

IX. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE

IX.1. Pour renforcer la capacité opérationnelle de l'UCGP, le projet financera les services d'une assistance technique extérieure, à savoir:

- un agro-économiste spécialisé en suivi-évaluation recruté pour des missions de courtes durées au cours des deux premières années du projet (4 personnes/mois);
- un analyste financier spécialisé en gestion administrative, financière et comptabilité pour la mise en place du système administratif et financier du projet (3 personnes/mois); et
- un ingénieur du génie rural spécialisé en aménagements hydro-agricoles et infrastructures socio-économiques, recruté pour deux missions de courte durée (3 personnes/mois).

X. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES

X.1. L'accès aux ressources naturelles pourrait dans certains cas constituer une source de conflits entre les différents acteurs ruraux (agriculteurs natifs et migrants, éleveurs sédentaires et transhumants, propriétaires de terrain, etc.) et affecter considérablement la bonne marche du projet en particulier pour la mise en valeur des périmètres irrigués et la gestion des parcours. Une analyse approfondie de la situation foncière et une approche participative de négociation entre les acteurs devront accompagner les études préalables à tout projet d'aménagement foncier financé par le PDPKB.

X.2. L'approche participative de mise en œuvre fondée sur la demande pourrait freiner l'exécution et empêcher le projet d'atteindre ses objectifs. En effet, pour aboutir à un consensus sur l'exploitation des bas-fonds et de la plaine de Kamendena, les différentes séances de sensibilisation nécessitent toujours du temps et de la patience, en particulier sur des thèmes sensibles tels que les modalités de gestion et d'exploitation, le niveau de contribution et le foncier. Si les étapes d'analyse, de concertation et de contractualisation prennent plus de temps que prévu, afin d'atteindre les objectifs quantitatifs initiaux du projet, les responsables pourraient exécuter les activités physiques de génie civil sans qu'aucun progrès n'ait été constaté dans la formation des groupements et sur les engagements des partenaires du projet, ce qui pourrait affecter la durabilité des investissements du

projet. Une certaine flexibilité dans la planification et l'évaluation des objectifs annuels du projet sera donc recommandée afin de prioriser la durabilité sur la quantité des réalisations du projet.

X.3. Les différentes étapes pour la mise en œuvre du périmètre irrigué de Kamendena et des bas-fonds peuvent ne pas être bien comprises et respectées par toutes les parties concernées y compris les éleveurs, notamment dans la phase préalable d'approche et de choix, ainsi que dans la phase d'aménagement. La participation des associations villageoises et des futurs attributaires est cependant primordiale pour garantir la durabilité des actions, de même que la progressive «démocratie» qui devra s'installer dans la constitution des comités de gestion, l'élection et le renouvellement des bureaux, l'efficacité des comités de surveillance. Une large concertation sera donc nécessaire avant de démarrer et pendant toute nouvelle activité afin de s'assurer de la compréhension, de la participation et du consensus de toutes les parties prenantes.

X.4. Les règles de gestion, de financement et de fonctionnement du Fonds de développement local (FDL) seront à approfondir lors des phases ultérieures de préparation du projet.

XI. RISQUES POTENTIELS

XI.1. L'exécution du projet entraînera des charges récurrentes additionnelles qui devront être financées par le gouvernement (fonds de contrepartie) et le(s) bailleur(s) de fonds au cours des 6 années du projet. La non disponibilité à temps des fonds de contrepartie pourrait constituer un frein important à la bonne marche du projet. Afin de diminuer ce risque, il sera important de discuter de l'ampleur et la nature des fonds de contrepartie pendant les négociations entre le gouvernement et les bailleurs de fonds pour s'assurer que les montants annuels prévus seront compatibles avec les capacités et les règles de financement du gouvernement.

XI.2. Les autres risques que l'on peut anticiper pour le projet pourraient être liés à:

- l'éventuel manque de disponibilité et de qualification des prestataires privés (ONG, bureaux d'études, GIE, entreprises de travaux) contractés, ce qui pourrait retarder l'exécution des activités et/ou affecter la qualité des prestations et l'impact et la durabilité des aménagements;
- les délais importants de passation des marchés ainsi que le non respect des délais d'exécution par les prestataires de services, notamment pour les travaux d'aménagement;
- la possible tendance de l'unité de coordination à contourner l'approche participative et à revenir vers une approche classique dirigiste, dans le but d'éviter les retards ou accélérer les décaissements, avec tous les risques que cela induit en terme de plus faible prise en charge des aménagements par les populations et de moindre durabilité de ceux-ci; et
- l'insuffisante prise en charge des opérations par les exploitants, notamment pour le financement de la mise en valeur et de la maintenance des ouvrages et équipements.

XI.3. Ces risques pourront être minimisés en mettant l'accent sur l'information, la sensibilisation, la formation et la concertation entre tous les acteurs. De même, un choix rigoureux des prestataires et un suivi régulier de l'exécution des activités de terrain, en particulier lors des missions de supervision devraient permettre d'améliorer la qualité des réalisations et de signaler à temps toute dérive par rapport aux documents contractuels tant en matière technique que de gestion. Par ailleurs, la durée de six ans constitue un facteur favorable pour l'approche participative qui devrait permettre de minimiser les risques de non durabilité des activités du projet.

ANNEXES

Annexe 1: Localisation des provinces cibles du projet

Annexe 2: Coûts détaillés par composante

The map displays the administrative regions of Burkina Faso, each labeled with its name: OUDALAN, SENO, YAGHA, KOMANDIARI, TAPOA, GOURMA, KOMPIENGA, GNAGNA, KOURITENGA, KOULPELOG, SOUM, NAMENTENGA, BOULGOU, SANMATENGA, GANZOURGOU, ZOUNDWEGOU, BAM, OUBRITENGA, KADIOGO, BAZEGA, NAOURI, DOBOUM, YATENGA, ZANDIAMA, PASSORE, BOULKIEMDE, ZIRO, SISSILI, SANGUE, SOUROU, NAYALA, MOUHOUN, LES BATE, TUI, IOBA, BOUGOURA, PONTI, NOUMBIEL, KENEDOUGOU, LERABA, COMOE, KOSI, and BANWA. The regions of KOSI and BANWA are shaded grey, indicating they are the 'Zones du projet' (Project Zones). The map is bordered by NIGER to the north, TOGO to the east, GHANA to the south, and MALI to the west. A north arrow is located in the top left corner, and a scale bar (0 to 100 km) is in the top right corner.

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
Burkina Faso: Profil de projet d’investissement « *Projet de développement local des provinces de la Kossi et du Banwa* »

Annexe 2: Coûts détaillés par composante

N°	Composante	Unité	Quantité	Coût unit.	Coût total	Bailleur		Bénéficiaires		Gouvernement	
				(milliers de FCFA)		Montant	%	Montant	%	Montant	%
A	Renforcement des capacités locales										
A1	Plan d’occupation de l’espace rural (POS)										
	Couverture photographique de la zone du projet	km²	13 300	3	39 900	33 915	85%			5 985	15%
	Cartographie de la zone du projet	km²	13 300	2	26 600	22 610	85%			3 990	15%
	Interventions diverses pour établissement du POS	pers.-mois	10	5 000	50 000	42 500	85%			7 500	15%
	Ateliers de validation du POS	forfait/ province	2	1 000	2 000	1 700	85%			300	15%
	Etablissement définitif du POS	km²	13 300	1	13 300	11 305	85%			1 995	15%
	Total POS				131 800	112 030	85%			19 770	15%
A2	Plans locaux de développement PLD										
	Assistance d'une structure spécialisée	pers-mois	21	5 000	105 000	89 250	85%			15 750	15%
	Formation des GVOT	session	4	1 000	4 000	3 400	85%			600	15%
	Visites d'échanges d'expériences	voyage	9	1 500	13 500	11 475	85%			2 025	15%
	Appui à la collecte données par les populations	an	3	500	1 500	1 275	85%			225	15%
	Appui aux GVOT pour réunions de validation des PLD	forfait	3	1 000	3 000	2 550	85%			450	15%
	Total PDL				127 000	107 950	85%			19 050	15%
A3	Appui aux organisations paysannes										
	Etude diagnostique	pers.-mois	5	8 000	40 000	34 000	85%			6 000	15%
	Formation technique des OP	session	306	500	153 000	130 050	85%			22 950	15%
	Formation des OP en gestion	session	306	500	153 000	130 050	85%			22 950	15%
	Sensibilisation et informations VIH/SIDA	mois	24	200	4 800	4 080	85%			720	15%
	Formation spécifique agents UCGP	trimestre	8	500	4 000	3 400	85%			600	15%
	Encadrement général (appui conseil)	an	5	6 000	30 000	25 500	85%			4 500	15%
	Total Appui aux OP				384 800	327 080	85%			57 720	15%
A4	Alphabétisation fonctionnelle										
	Formation et recyclage de 150 alphabétiseurs	session	6	1 000	6 000	5 100	85%			900	15%
	Construction centres alphabétisation	nombre	170	600	102 000	86 700	85%			15 300	15%
	Participation villages construction des centres alpha	nombre	170	200	34 000			34 000	100%		

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine

Burkina Faso: Profil de projet d'investissement « *Projet de développement local des provinces de la Kossi et du Banwa* »

N°	Composante	Unité	Quantité	Coût unit.	Coût total	Bailleur		Bénéficiaires		Gouvernement	
				(milliers de FCFA)		Montant	%	Montant	%	Montant	%
	Equiperment centres alphabétisation	centre	170	350	59 500	50 575	85%			8 925	15%
	Matériel didactique	centre	170	80	13 600	11 560	85%			2 040	15%
	Evaluation campagnes alphabétisation	forfait	1	25 000	25 000	21 250	85%			3 750	15%
	Salaires formateurs d'alphabétisation	pers.-jour	1 000	5	5 000	4 250	85%			750	15%
	Prime de productivité des formateurs	pers.-mois	36	100	3 600	3 060	85%			540	15%
	Salaires des alphabétiseurs	pers.-mois	6 300	25	157 500	133 875	85%			23 625	15%
	Appui au service régional d'alphabétisation	forfait	5	5 000	25 000	21 250	85%			3 750	15%
	Total Alphabétisation fonctionnelle				431 200	337 620	78.3%	34 000	7.9%	59 580	13.8%
	Total composante A				1 074 800	884 680	82.4%	34 000	3.1%	156 120	14.5%
B	Aménagement de périmètres irrigués										
B1	Aménagements de la plaine de Kamenda										
	Etude d'exécution retenues d'eau	u	2	5 000	10 000	9 000	90%			1 000	10%
	Aménagement retenues d'eau et boulis	u	2	50 000	100 000	90 000	90%			10 000	10%
	Participation populations aménagement retenues d'eau	u	2	2 500	5 000			5 000	100%		
	Etudes d'aménagement périmètres et accès	forfait	1	150 000	150 000	135 000	90%			15 000	10%
	Travaux d'aménagement des la plaine	ha	2 500	800	2 000 000	1 800 000	90%			200 000	10%
	Infrastructures de franchissement	forfait	1	350 000	350 000	315 000	90%			35 000	10%
	Piste Nouna-Pâ-Toni-Kamendena	km	25	6 000	150 000	135 000	90%			15 000	10%
	Piste Kamenda-Dénissa-Marka-Bankoumani-Pâ	km	26	6 000	156 000	140 400	90%			15 600	10%
	Reboisement et reforestation	forfait	1	25 000	25 000	22 500	90%	2 500	10%		
	Surveillance des travaux	forfait	1	180 000	180 000	162 000	90%			18 000	10%
	Total Aménagements plaine de Kamenda				3 126 000	2 808 900	90%	7 500	0.1%	309 600	9.9%
B2	Aménagement de bas-fonds										
	<i>Province de Kossi</i>										
	Etude d'exécution	ha	250	80	20 000	17 000	85%			3 000	15%
	Travaux	ha	250	700	175 000	148 750	85%			26 250	15%
	Réalisation diguettes et aménagement parcelles	ha	250	60	15 000	12 750	85%			2 250	15%
	Surveillance des travaux	ha	250	100	25 000	21 250	85%			3 750	15%